L'Egalité de Roubaix — Tourcoing

L'HEURE DU COUVRE-FEU FIXÉE A 1 H. 30 POUR LA NUIT DU 24 AU 25 DÉCEMBRE

Nous informons nos lecteurs qu'il ne sera pas possible de changer le couvre-feu pendant la période des fêtes, sauf pour la nuit du 24 au 25, ou pour la messe de minuit, le couvre-feu sera fixé à 1 h. 30, tout en restant inchangé pour les restaurants.

Le cadavre d'un Belge est découvert dans un fossé à Millam

S'AGIT-IL D'UN CRIME ?

Passant le 15 décembre vers 14 h., en lieu dit « Le Chemin Vert », à *Millam*, M. Joseph Stopin remarqua des vêtements émergeant d'un fossé en bordure de la route.

Le soir, il voulut se rendre compte plus exactement de sa découverte et il mit alors à jour le corps d'un homme enfoncé dans la vase.

Alertée immédiatement la gendarmerie se rendit sur les lieux et fit les constatations. Les papiers trouvés sur le cadavre permirent d'identifier celui-ci comme étant Jean Cockelberghe, ouvrier belge.

Au cours de leur enquête les gendarmes apprirent d'un habitant voisin de l'endroit où le corps fut découvert, que le veille au soir deux coups de feu avaient été perçus.

Des plaies furent d'autre part relevées au côté gauche de la figure de la victime.

L'enquête se poursuit.

LOTERIE NATIONALE
tirage tous les Jeudis
C 25

Rationnement du gaz comprimé

La Préfecture communique : Les difficultés actuelles d'approvisionnement en gaz étant susceptibles de se prolonger, les mesures suivantes ont été décidées :

1° Ne seront maintenus en circulation que les véhicules au gaz strictement nécessaires au ravitaillement et à la vie économique de la région.

2° Il a été attribué à chaque véhicule une allocation mensuelle de base. Cette allocation ne pourra désormais être dépassée sans autorisation de la direction du roulage compétente. L'attention des usagers est attirée sur le fait que les allocations de base sont exprimées en gaz à 4.200 calories (gaz ordinaire). Lors du chargement à une station du gaz riche il sera tenu compte de la richesse du gaz dans la détermination du nombre de m3 à imputer sur l'allocation de base.

Les dépassements non autorisés exposeront leurs auteurs aux sanctions prévues en matière d'infraction à la répartition du gaz ainsi qu'aux sanctions prévues en matière d'infraction à la réglementation du service de la Circulation et du Roulage.

3° Quelques postes seulement de l'arrondissement de Lille étant alimentés actuellement en gaz riche et afin d'éviter un afflux d'usagers à ces postes, il ne sera pas donné suite aux demandes de transfert qui pourront être présentées. Les usagers devront continuer à se charger à leur poste habituel.

4° La délivrance de licences d'équipement au gaz de ville est momentanément suspendue. Exceptionnellement pourront être acceptées quelques demandes présentant un caractère d'urgence nettement accusé.

Mort de M. le Chanoine Outters

Secrétaire Général de la Fédération des Syndicats Agricoles du Nord

Nous apprenons la mort survenue lundi à Annappes de M. le Chanoine Outters, secrétaire général de la Fédération des Syndicats Agricoles du Nord.

Né à Respoède, en février 1880, le défunt après avoir été missionnaire agricole, fut nommé secrétaire général des F.S.A. en 1923.

Tant dans notre région agricole que dans toute la France, M. le Chanoine Outters avait beaucoup contribué au développement des syndicats agricoles. Il avait eu une influence considérable sur l'évolution de la profession agricole.

Ses funérailles auront lieu vendredi 24 décembre à 11 h. en l'église Saint-Etienne, à Lille.

PÉPINIÈRES MARCEL BLIGNY
Arbres fruitiers et d'ornement
Prix courant gratuit sur demande
Rue Cutenberg, VALENCE (Drôme).

Les distinctions de la Société Industrielle

Dans sa dernière réunion, le Conseil d'Administration de la Société Industrielle du Nord de la France, a décidé de remettre dans sa séance solennelle du 16 Janvier 1944, à 15 h., Salle des Fêtes de l'Université, rue Auguste Angellier, la grande Médaille d'Or de la Fondation Kuhlmann à M. Pierre THIRIEZ, Président de la Chambre de Commerce de Lille, dont la présence et l'action à la tête de cette importante Compagnie, sont pour le monde des affaires, un gage d'autorité et de sécurité.

Le Prix Descamps-Crespel, échoit à M. Paul LATOUCHE, Ingénieur Principal de l'Exploitation de la S.N.C.F., Services Regionaux de la Region du Nord, en hommage aux services éminents rendus dans les circonstances presentes par les Chemins de Fer.

Le Prix Edmond Faucheur, est attribué à M. le Chanoine WITZ, Professeur d'Electricité à l'Ecole des Hautes Etudes Industrielles de Lille, dont l'enseignement et les travaux ont el bien aidé au progrès de notre Région.

L'attributaire du *Prix Emile et Omer Bigo*, est M. Roger MICHELAT, Ingénieur en Chef des Travaux du Fond à le Cie des Mines de Bruay, qui dans le domaine minier, e réalisé des perfectionnements de grand intérêt.

Enfin, le *Prix Lièvin Danel*, qui est donné pour le première fois, sare reçu par M. Georges CHARLET, Prote des Usines de Lens et de Lille de l'Imprimerie Danel, qui, au coure de ses 54 ans de presence, a'est dévoué chaque jour au contact même du Fondateur.

Le Prix du Cinquantenaire est donné cette ennée à M. Paul THIBAULT, Secrétaire Général de la Cie des Mines de Béthune à Bully-les-Mines, Chevalier de le Legion d'Honneur, qui a rendu des services éminents a cette importante Compagnie.

De nombreuses autres attributions de fondations, Médailles, récompenses, diplômes, seront également attribues au coure de cette réunion solennelle, dont les invitations partiront sous peu.

LA TOMBOLA DE L'EXPOSITION « PRISONNIERS »

Le Comité de l'Exposition « Prisonniers » rappelle au public les numeros gagnants de la tombola gratuitement offerte aux possesseurs des billets d'entrée à l'Exposition

Les lots peuvent être retirés à la Maison du Prisonnier, 31, rue du Molinel à *Lille*, tous les jours sauf le samedi après-midi, de 9 h. à 17 h., jusqu'au 31 décembre dernier délai

7341	9186	10324	17841	13413
20236	29259	30687	31197	36350
41486	46990	100623	101791	104350
108029	114124	117429	126367	106532
111151.				

LA « LÉGION DE GENDARMERIE DES FLANDRES » A L'HONNEUR

LE COLONEL PIERRON ET DE NOMBREUX OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET GENDARMES SONT DÉCORÉS

On nous annonce officiellement que de nombreux officiers, sous-officiers et gendarmes de la « Légion de gendarmerie des Flandres », viennent de se voir attribuer des décorations qu'ils ont hollement gagnées à titre militaire. En voici la liste :

Sont décorés : **de la Croix d'Officier de la Légion d'Honneur** : Colonel PIERRON, Commandant la Légion de Gendarmerie des Flandres.

— **de la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur** : Le chef d'escadron DUBOIS, l'adjudent-chef CAPRON, adjoint au commandant de la section d'Avesnes ; l'adjudent-chef CHOMY, commandant la brigade de Lille ; le gendarme CAPPELAERE, de la brigade de Bellleul.

— **de la Médaille Militaire** : L'adjudant ALLUMOZ, commandant la brigade de Willems ; les gendarmes BRIEMANT, de la brigade de Lille ; LEROUX Marcel, de le brigede de Croisilles ; WATTEZ, de la brigade de Roubaix ; MEURANT, de la brigade de Landrecies ; HELLEBOID, de la brigade d'Hénin-Liétard ; VIGNEZ, de le brigade de Valenciennes ; FUSILLIER, de la brigede de Douel.

— **de la Croix de Guerre** : le capitaine VETU, commandant la section de Béthune et le lieutenant CARTIER commandent la section de Meubeuge.

A tous, nous adressons nos plus sincères félicitations.

La répression du Marché noir

L'ACTIVITÉ DU SERVICE GÉNÉRAL DE CONTROLE ÉCONOMIQUE

Au cours de Novembre, 1.821 procès-verbaux ont été dressés pour infrections diverses à la réglementation economique.

Le montant des sommes versées par les délinquants edmis au bénéfice de la transaction pécuniaire s'est élevé à 6.350.000 fr., ce qui porte à 53.350.000 fr le total des sommes acquittées à ce titre depuis le 1er Janvier 1943.

En outre, 3.194 jours de prison sens sursis et 2.200.000 fr. d'amendes administratives ou judiciaires ont été infligées eus trafiquants du « Marché noir ». Ainsi, depuis le début de l'année, 51.600 jours de prison et 34.600.000 fr d'amendes ont été prononcés.

De son côté, l'autorité préfectorale a prononcé 39 décisions de fermetures temporaires d'établissements commerciaux et 16 mesures d'internement dans un camp de séjour surveillé.

Enfin, d'importantes saisies de marchandises les plus diverses destinées au « Marché noir » évaluées à 1.500.000 fr. (prix licite), ont été réalisées et mises immedietement à la disposition du Ravitaillement général ou de la Production industrielle.

FERMETURES ADMINISTRATIVES

M. le Préfet du Nord ordonne le fermeture des établissements suivants :

A compter du 12 décembre et pour une durée de TROIS MOIS : Samiez Léon, boucher, 11, rue Roger Salengro à **Croix** ; **A compter du 20 décembre et pour una durée d'UN MOIS** : M. Philmon Henri, merchand de fruits et légumes, 97, rue Carnot à **Fâchas-Thumesnil** ; **A compter du 20 décembre et paur une durée de TROIS MOIS** : M. Bourgeois Alfred, restaurateur, 5, rue du Curé-St-Etienne à **Lille** ; **A semptar du tar janvier 1944 et pour une durée de TROIS MOIS** : M. Dejardin Guy, épicier, 71, Grande Rue à **Estaires**.

Le Noël des petits réfugiés et sinistrés

La Préfecture du Nord communique : M. le Chef du Gouvernement, Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, e décidé de renouveler comme l'an dernier la contribution de l'Etat à l'organisation des Fêtes de Noël pour les petits réfugiés sinistrés et évacués.

Les parents des enfants âgés de moins de 14 ens qui sont en possession **soit de la carte de sinistré délivrée par le service départementale des réfugiés, soit de la carte d'indentité de réfugié secouru, délivrée par la Mairie**, sont priés de s'adresser au représentant local du Secours National de leur Commune ou, en ce qui concerne la Ville de Lille, à la permanence du Secours National de leur quartier, pour faire inscrire leurs dits enfants.

Chaque enfant réunissant les conditions requises pourra ainsi bénéficier, à l'occasion de la Noël, d'un colis offert tant par le Secours National que par le Service Départemental des Réfugiés et Sinistrés.

ECHOS ET CARNET

CALENORIER. — **Mercredi 22 décembre 1943.** — Soleil : Lever à 8 h. 44. Coucher à 16 h. 55.

L'hiver commence aujourd'hui, à 6 h. 44.

Aujourd'hui : Saint-Flavien. — Demain : Sainte-Victoire.

LES TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1910

Le N° 239.926 gagne 200.000 fr.
Le N° 156.101 gagne 10.000 fr.
Cinquante-huit numeros gagnent chacun 1.000 francs.

VILLE DE PARIS 1942

Le N° 57.015 gagne un million.
Le N° 57.039 gagne un million.
Le N° 511.815 gagne 500.000 fr
Le N° 511.839 gagne 500.000 fr.
Le N° 582.015 gagne 250.000 fr.
Le N° 582.039 gagne 250.000 fr.
Le N° 709.415 gagne 250.000 fr.
Le N° 709.439 gagne 250.000 fr.

BOURSE DE PARIS

DU 20 DÉCEMBRE 1943

Fonds d'Etet Français. — 3 % 95,15 ; 3 % am., 99,85 ; 4 % 1917, 101,30 ; 4 % 1918, 102,35 ; 5 % 1920, 139,90 ; 4 1/2 % 1932 A, 104,50 ; B, 103,40 ; 3 % 1942, 92,80 ; 3 1/2 % 1942, 98,35 ; Cais. Aut. 5 % 1938, 122,70 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 1933, 1.333 ; 4 % 1934, 1.230 ; P.T.T. 4 1/2 % 1929 C/500, 539 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 36 B, 140.15 ; Bons Trés. 4 1/2 % 1934, 1.089,50 ; 4 % 1935, 1.105 ; Cais. Aut. Tab., 1.039.

Crédits Nationaux. — Crédit 1919, 640 ; 1920, 572 ; 1934, 1.119 ; 1935, 1.130.

Actions Françaises. — Banque de France, 27.000 ; Compt. Esc., 3.265 ; Crédit Fonc., 6.360 ; Crédit Lyon, 3.245 ; Crédit du Nord, 680 ; Société Générale, 3.038 ; Suez act., 54.900 ; Nord, 1.905 ; Tram Lille-Rx-Tg, 456 ; Electr. et Gaz du Nord, 895 ; Electr. du Nord, 731 ; Energie Ind., 3.020 ; Nord Lum., 2.126 ; Thom Houston, 791 ; Cie Gle Ind. Text., 2.850 ; Saint Frères, 1.845 ; Gaz N.-E., 1.350 ; Aciéries Longwy, 1.170 ; Micheville, 2.580 ; du Nord, 690 ; Sambre-et-Meuse, 810 ; Chant. de France, 1.450 ; Fives-Lille, 1.260 ; Forges N.-E., 1.900 ; Jeumont act., 840 de (parts), 2.920 ; Franco-Belge Mat. Ch. Fer, 10.050 ; Hauts-Fourneaux Pont-à-Mousson, 3.300 ; Denain-Anzin, 2.460 ; Courroyl Montbard, 1.000 ; Métaux, 4.350 ; Peugeot, 1.600 ; Senelle-Maubeuge, 2.215 ; Béthune, 3.850 ; Aniche, 3.095 ; Anzin, 1.950 ; Blangy, 4.725 ; Carvin, 3.675 ; Courrières, 1.240 ; Dourges, 3.200 ; Escarpelle, 4.07 0 ; Lens, 1.540 ; Marles, 1.475 ; Ostricourt, 5.750 ; Vicoigne, 1.390 ; Mokta El Hadid, 15.900 ; Nickel, 3.130 ; Quenza, 6.505. Lille Bonn, (prior.), 1.290 ; (ord.), 860 ; Air Liquide, 2.850 ; Glaces Nord-France, 5.250 ; Kuhlmann, 2.325 ; Pollet Chausson, 5.162 ; Caout. Indochine, 2.880 ; Cultures Trop. 501 ; Terres Rouges, 1.350

Valeurs Françaises (Obligations). — Département du Nord 4 % 1931 oc., 2.050 ; 4 % 1931, 964 ; 5 % 1935, 1.030 ; 5 1/2 % 1936, 1.050.

TOURCOING

Camouflez vos lumières

Dans la nuit du 21 au 22 décembre, le CAMOUFLAGE ABSOLU EST OBLIGATOIRE de 16 h. 54 à 8 h. 44.

ELLE EST RETROUVÉE

La jeune Raymonde Bura, 13 ans, disparue de la rue Chevreul depuis la veille, a été retrouvée à Loos-lez-Lille.

UN BAL CLANDESTIN

Les inspecteurs de police ont fait irruption dans une hôtel de la place V. Hasebroucq, où se tenait un bal clandestin.

Aussitôt ce fut la panique parmi les danseurs qui prirent la fuite en passant par derrière l'immeuble aboutissant aux Etablissements Blondeau, rue de Tournai. Cependant plusieurs jeunes gens ont été identifiés et feront l'objet d'un procès-verbal. Il s'agit de : Jacques Haroux, 19 ans, ajusteur à **Wattrelos**, 13, rue Boileau ; Roger Pieters, 21 ans, boucher à **Marcq-en-Baroeul**, 12, rue des Ravennes ; Henri Desmoulin, 19 ans, magasinier, rue Jules Guesde, à **Roubaix** ; Jules Dolier à **Croix** ; Raymond Castelain, 22 ans, agriculteur, rue Haute, à **Hautmont-au-Bois** ; Raymond Mullier, 33 ans, facteur, 19, rue des Charpentiers, à **Roubaix**.

FEU DE CHEMINÉE

Une feu de cheminée s'est manifesté vers 10 h. 30, dans la loge du concierge de la Bourse du Travail, 196, rue de Guisnes. Les sapeurs-pompiers ont éteint le feu au moyen d'une bouteille de sulfure.

LES BRIQUES DANGEREUSES

Une cheminée à demi effondrée par la tempête, menaçait de tomber sur la chaussée, 39, rue de la Latte. Les sapeurs-pompiers ont été appelés pour la démolir.

La distribution des tickets d'alimentation

Elle se fera dans l'ordre suivant :

Secteur 5 : école de garçons, rue de la Potente, mercredi 22, de 8 h. 30 à 9 h. 30, rue A.-Testelin, cour Verrochen, place Albert-Thomas, rue Ampère ; de 9 h. 30 à 10 h. 30, rues Beauvais et Berckem ; de 10 h. 10 à 11 h. 30, rues d'Angers, Camille-Desmoulins ; 14 à 15 h., rue Bourgogne, appartements du Pavillon 1 ; 15 à 16 h., appartements des Pavillons 2, 3, 4, 5 ; 16 à 17 h., rue Lamartine, appartements Pavillons 8, 7, 8 ; de 17 h. à 18 h. 45, rue Lamartine, appartements des Pavillons 9 et 10.

La remise de l'étendard de Jeanne d'Arc à la Chambre de Commerce

Le 20 décembre, au cours d'une séance à la Chambre de Commerce, en presence de hautes personnalités tourquennoises, M. Jacques Masurel et M. Etienne Guéranger, président et vice-président des Amis de Tourcoing et du Comité Jeanne-d'Arc, ont remis à M. Jules Jotre, en sa qualité de président de la Chambre de Commerce, la réplique de l'étendard de Jeanne d'Arc, qu'ils avaient fait confectionner par des ouvrières et ouvriers tourquennois. Cet étendard sera conservé au musée des tissus d'a.t. où il sera exposé dès que les événements le permettront. Il n'en sortira que pour participer aux manifestations qui seraient éventuellement organisées en l'honneur de l'héroïne nationale.

AMICALE DES VIEUX TRAVAILLEURS

La commission remercie les généreux donateurs qui lui ont versé une obole ou remis un don pour la tombola qui sera tirée le 25 décembre, au siège des Amicales, 57, rue du Haze, à l'occasion de l'inauguration du Foyer destiné aux vieux travailleurs.

Elle prie les personnes qui n'ont pu être visitées ou qui, absentes, auraient un don à lui remettre, de le faire parvenir avant Noël, au siège, et les en remercie à l'avance.

L'après-midi, seance récréative à 15 h., précédée d'une allocution par Duquenne, du F.S.T., délégué de Paris, et presidée par M. Marescaux, député-maire.

Afin que les infirmes ou malades en profitent, les numéros de la tombola sortis se rapporteront au numéro de la carte d'adhérent (série de 1 à 1.000) et seront indiqués sous huitaine dans le journal.

LA SAINTE-CÉCILE A L'HARMONIE DE LA CROIX-ROUGE

Dimanche, à 11 h. 30, en l'église Saint-Joseph, une messe demandée par la société a été célébrée à l'intention des membres défunts et prisonniers. L'« Echo de la Frontière » y prêtait son concours. Nous avons noté la présence de M. Désiré Vandamme, président d'honneur, docteur Destombes., docteur Jacques, vice-présidents d'honneur, MM. Paul Amelynek, président, J. Callens, docteur honoraire Jean Ecman, chef, les membres de la commission, entourés des sociétaires M. l'abbé Descampe, doyen de la paroisse, eut un mot aimable à l'adresse des organisateurs de la société qui ont conservé le culte pieux du souvenir.

A l'issue de la cérémonie, les membres de la commission et les sociétaires de l'harmonie se réunirent au siège, d'où M. Vandamme offrit un vin d'honneur et les encourages à conserver les liens de bonne camaraderie qui ont toujours fait briller l'Harmonie de la Croix-Rouge.

Les familles des prisonniers de l'Harmonie sont invitées à passer vendredi soir 24 courant, chez M. Amelynck, 291, rue de la Croix-Rouge, pour y recevoir leur cadeau de Sainte-Cécile.

ALLOCATIONS MILITAIRES

Paiement à la perception, 65, rue Saint-Jacques.

Le 27 décembre : Matin : de 1 à 2.000, ; le soir : de 2.001 à 3.000.

Le 28 décembre : Matin : de 3.001 à 5.000 ; le soir : de 5.001 à la fin. Retardataires le 6 janvier.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

En raison de l'incendie qui a eu lieu dans les locaux de la Croix-Rouge, le service des colis reprendra le 27 décembre pour les personnes qui n'ont pas encore expédié les colis des derniers mois de 1943.

On commencera le 3 janvier l'expédition des colis du mois de janvier.

Le service est ouvert de 9 h. 30 à 11 h. et de 14 à 17 h., tous les jours, sauf les mardi et samedi après-midi. Le service sera ouvert le samedi à pour les personnes qui ne sont pas libres à un autre moment.

Sociétés et Comités

ARTISANS et ARTISANES. — Le Comité d'Action Artisanale de Tourcoing et ses Cantons organise une permanence Mercredi, de 14 à 18 h., à l'annexe de l'Institut Colbert, 59, rue du Haze, pour conseils et renseignements sur fiscalité, législation, contentieux, répartition des matières.

HALLUIN

L'EXPOSITION DE JOUETS de L'ECOLE de la ROUGE-PORTE

La penurie des jouets offerts à la Fête de Noël, a suscité au personnel enseignant des Ecoles publiques, une heureuse innovation : celle de faire construire ces objets tant convoités par les enfants des Ecoles du Mont d'Halluin, du Molinel et de la Rouge-Porte. Les enfants de ces diverses écoles, filles et garçons, sous la direction de leurs maîtres respectifs, ont rivalisé d'art, d'intelligence et de goût, pour confectionner tout un amalgame de jouets, aussi nombreux que varies.

Les filles, de leur côté, ont effectué des travaux de tricots et à l'aiguille, d'une rare beaute. Une exposition des divers lots ainsi confectionnés a eu lieu dimanche à l'Ecole de la Rouge-Porte. Les très nombreux visiteurs qui ont manifesté leur sympathie aux organisateurs, se sont montrés émerveillés de cette belle exposition.

Au cours de la matinée, M. Petit, Maire, accompagné des nombreux conseillers municipaux a fait une visite officielle à l'exposition, au cours de laquelle il a chaleureusement félicité maîtres et élèves des succès obtenus.

Cette variété de jouets et d'objets divers seront distribués aux enfants des différentes classes des Ecoles publiques, à l'occasion de la Noël. Ils ne manqueront pas d'être appreciés par les bénéficiaires.

Les colis aux prisonniers. — Le comité local d'assistance aux prisonniers informe les familles que pour le mois de janvier le comité offre le colis gratuit aux prisonniers.

Les familles sont invitées à se présenter à la permanence, 42, rue Jean-Jaurès, munies de l'étiquette pour colis, jeudi ou mardi.

Bureau de bienfaisance. — Le jeudi 23 décembre, de 9 h. à 10 h. 30 au local, rue Gustave-Desmettre, distribution de bons de denrées et charbon, aux assistés du bureau de bienfaisance.

La vitrine d'un magasin s'effondre. — Dimanche matin, vers 8 h., au cours de la tempête, la vitrine de la devanture du magasin exploité par M. André Gilloen, pâtissier, place de l'Eglise, déjà endommagée par suite des événements guerre, s'est soudainement brisée. Plusieurs fenêtres du 1er étage ont également eu les vitres cassées.

Heureusement, ce banal accident s'est limité à des dégâts matériels

La Noël des vieux de l'Hospice. — Par un geste louable, le Secours National a voulu répéter cette année la marque de sympathie témoignée les années précédentes aux hospitalisés de l'Hospice du Mont d'Helluin, en leur offrent la traditionnalie coquille de Noël.

Cette largesse ne menquere pas d'apporter aux bons vieux et bonnes vieilles una douceur appréciée.

Le Comité Administratif de l'Hospice, de son côté, a pensé aux pensionnaires en améliorant la menu qui leur sere servi le jour de l'an. Ces deux jours seront bien fêtés à l'Hospice

...et aux Centres d'Apprentissage. — La fête de Noël des Centres masculin et féminin eura lieu le Jeudi 23, à 15 h., dans les locaux du Centre Féminin, rua Emile-Zola.

Les parents des jeunes einsi que toutes les personnes s'intéressant à la jeunesse y sont cordialemant invités. Un programme particulièrement attrayant sera offert aux spectateurs.

Au cours de la matinée, une ezrèelle surprise sera réservée aux jeunes du Centra

Ebouage. — Ce mercredi, passage du service de ramassage des ordures ménagères dans le quartier du Cimetière

Clôture des interiptions de charbon. — Mercredi 22 pour le secteur n° 7, Mont d'Halluin, rue de la Rouge Porte, n° 42 fin et 17 fin, et toute l'agglomération de l'Eglise du Mont.

Du charbon pour les vieux. — Le service d'Entr'aide du Secours National, à l'occasion de le Noël, procédere à la distribution d'un sac de 25 kilos de charbon, « Carbolux » aux vieillards âgés de 65 ans, infirmes et impotents. Les intéressés sont priés da se conformer à l'ordre de distribution affiché au locel, rue de Lille, où ils peuvent en prendre connaissance.

Etat Civil. — Naissance : Christiane Pottillus, 34, Cité Montebello.

Décès : Maria Broens, s. p., 86 ans, veuve Gustave Provost, 94, rue Jean-Jaurès ; Marie-Louise Racon, s. p., 71 ans, 2, rue Treversière.

OBIT

Un OBIT SOLENNEL sera célébré pour

Monsieur Pierre BOURLET

Président du Crédit du Nord
Officier de la Légion d'honneur

décédé à Paris, le 1er novembre 1942, le **Mercredi 22 Décembre 1943, à 11 h.**, en l'**église Saint-Etienne**, à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire

De la part de : Madame Pierre BOURLET ; Monsieur Georges PAJOT, Notaire, et Madame Georges PAJOT-BOURLET Et de toute la famille De l'Administration de la Direction et du personnel du Crédit du Nord 13658

REMERCIEMENTS

Madame André PARIS, et toute la famille, remercient les personnes ayant témoigné de le sympathie eu décès de

Monsieur André PARIS

P.F.G., 66, R. Nationale, Lille. T. 713.75

Monsieur et Madame ATHANE-SCHOEFF, et toute la famille, remercient les personnes eyant témoigné de la sympathie au décès de

Monsieur Constant SCHOEFF

P.F.G., 66, R. Nationale, Lille. T. 713.75

RONCQ

L'octroi cessera d'exister au 1er Janvier

SES ORIGINES

La plupart des Roncquois ignorent certainement qu'un service d'octroi fonctionnait déjà à Roncq au XVIIIe siècle. Un document datant d'avril 1770, fait connaître la création de l'octroi dans notre localité à cette date. Le comte de Roncq, Pierre de Fourmestraux des Wazieres, réunit les représentants de la communauté et leur exposa le besoin urgent de « chercher les plus prompts moyens de soulager les pauvres, dont le nombre et la misère s'étaient considérablement accrus depuis plusieurs années ». Leur entretien, en année ordinaire, exigeait une dépense de 2.000 florins, tandis que les revenus qui leur étaient affectés n'étaient que de 216 florins par an. Il ajoutait « l'urgence de construire une maison echevinale, d'empierrer plusieurs routes, d'agrandir l'église devenue trop petite pour une population de 1.800 communiants. On commença la création d'un droit d'octroi sur les différentes boissons. C'est exactement le 21 août 1770, que le roi autorisa la création de l'octroi, qui amena par la suite de l'opposition ouverte des brasseurs et des cabaretiers. Néanmoins, le roi ne tint pas compte de cette opposition et la perception des droits d'octroi produisit au cours des dix premières années, 8.847 florins, 19 patars, 10 deniers. Il y eut prorogation de l'octroi par arrêté royal du 21 décembre 1784. Or, en 1791, la Revolution décrétait l'abolition des octrois dans toute la France ; elle devait d'ailleurs les rétablir quelques années plus tard. C'est par un décret impérial du 27 mai 1865 que l'octroi fut à nouveau autorisé à Roncq — suite aux délibérations du Conseil municipal en date des 9 et 13 mai, 18 août 1864 et 18 février 1865 ; le maire de la commune était M. Ch. Labbe, et un arrêté municipal, le 15 novembre 1865, fixa à compter du 1er décembre 1865, l'application des tarif et réglement de l'octroi ; les objets assujettis aux droits étaient les boissons, vins, alcool, bières ; les comestibles, animaux de boucherie ; le charbon et les materiaux de construction.

SA SUPPRESSION

Pour la population, de toujours les droits d'octroi furent un impôt vexatoire dont on réclamait un peu partout, et de longtemps déjà, l'abolition. Une loi du 30 janvier 1941 portant réforme des octrois, posait en principe que l'octroi devait être supprimé dans toutes les communes où les frais de gestion auraient été supérieurs à 20 % pour chacune des années 1938, 1939 et 1941, et autorisait une taxe de remplacement. Il faut dire que depuis une cizaine d'années, les droits sur les boissons avaient été supprimes à Roncq, et que les Conseils municipaux qui se sont succédé à la mairie, votèrent toujours la prorogation de l'octroi, en vue de faire face aux difficultés financières, les reassources de l'octroi étant encore il y a dix ans, d'appréciables concours dans les recettes communales.

Ainsi, c'est pratiquement en 1863 que l'octroi rapporta financièrement. Depuis plusieurs années, par suite du peu de trafic, les recettes dépassaient à peine les frais de gestion et l'Administration municipale était amenée à prendre position sur la question, d'autant plus que l'administration des Contributions indirectes l'avait alerté dans le sens de la suppression de l'octroi ; suppression presque entièrement décidée partout, à l'exception dans la region de l'octroi de Tourcoing, actuellement, seule existante encore. C'est donc, dans sa réunion courant novembre dernier, que le Conseil municipal de Roncq vota la suppression de l'octroi à dater du 1er janvier 1944. Une taxe de 0.50 % sur toutes les ventes au detail, pour remplacer les ressources de l'octroi, fut décidée. Quant au personnel, son reclassement dans les services municipaux est chose décidée. L'octroi de Roncq, vieux de 173 ans, est ainsi à son agonie.

MOUVAUX

La Noël des enfants. — Comme les années précédentes, le Comité d'entr'aide a voulu offrir un diner aux enfants de Mouvaux à l'occasion de la Noël. C'est dans une salle de l'usine Noble, mise gracieusement à la disposition du Comite que se déroulera ce repas qui sera suivi d'une séance enfantine. Le programme varié et de circonstance amusera certainement les enfants, qui passeront, grâce au Comité d'Entr'aide, une agréable journée.

Les enfants de Mouvaux âgés de 6 à 14 ans, fréquentant les ecoles de Roubaix, Tourcoing, etc... qui se sont fait inscrire pour le diner de la Noël, du jeudi 23, à 12 h., sont avisés qu'ils doivent se trouver ce jour-là, aux endroits indiqués ci-dessous :

Quartier des Francs : Place de l'Eglise St-François à 10 h. 45, départ à 11 h. — **Quartier du Sacré-Cœur** : rue Saint-Pierre, derrière l'église à 11 h. ; départ à 11 h. 15. — **Quartier du Centre** : Place de la Délivrance, face à la maison des œuvres, à 11 h. 15 ; départ à 11 h. 30. Des personnes dévouées les conduiront à l'usine de M. Noblet.

MARCQ-EN-BARŒUL

Le colis N° 32 à nos prisonniers. — L'Amicale des Prisonniers repatriés et le Comité local d'Assistance aux Prisonniers enverront, ces jours-ci, un superbe colis pour le mois de Janvier.

Les colis de Noël et du Nouvel an ont été expédiés précédemment et l'on a pu admirer le magnifique contenu de ces colis qui sont parvenus à nos prisonniers pour les fêtes. Déjà un nouveau colis qui ne le cède en rien aux deux précédents, s'en ira ces jours vers leur lieu d'exil.

Les prisonniers marcquois témoignent cheque jour par leurs lettres et leurs cartes que les colis de Marcq sont parmi les plus beaux que les prisonniers reçoivent.

Les familles ne tarderont pas à venir remettre leur étiquette, au guichet 6 (allocations militaires), en même temps que leur participation au prix du colis qui est de 100 frs. Le Comité d'Assistance et l'Amicale des prisonniers invitent instamment les familles à se présenter sans tarder avec leur carte de colis pour que leurs prisonniers reçoivent très bientôt le beau colis.

Inscriptions pour le charbon. — Les inscriptions pour le charbon du secteur III euront lieu, eu chantier Selosse Desmettre, allée Gabriel, de 8 à 12 heures.

Le mercredi 22, pour les rues du Couvent, Saint Valbert, de Bolbec, du Beffroi, des Hautes Voies et avenue Schwoob.

Le jeudi 23, avenue de le République, les dates d'inscriptions pour les autres rues paraîtront ultérieurement.

A l'Harmonie « Les Amis réunis ». — Une messe an l'honneur de Ste Cécile et en souvenir des membres défunts et dispersée de la Musique, aera célébrée dimanche 26, à 11 h. 30 (lendemain de Noël), en l'église N.-D. des Victoires (Pont).

Les membres honoreires de l'Harmonie sont perticulièrement invités à se joindre eux amis et musiciens de la société.

Réunion eu siège « Cafe du Globe », à 11 heures.

Le charbon. — La distribution des coupons supplémentaires de charbon « Janvier », pour les enfants n'ayant pas atteint 1 en au 31 Déc. et pour les familles nombreuses d'au moins 10 personnes, ainsi que pour les mutilés % ve fera du 26 au 31 Déc

Se munir du livret de famille de la carte individuelle et de la carte de charbon.

COMINES

LE CHEF DE GARE A L'HONNEUR

M. Toursel, chef de gare à Comines, vient de recevoir la Médaille de vermeil en recompense de ses 39 annees de services à la S.N.C.F.

Né à Quesnoy-sur-Deûle, le 6-8-1889, il débuta à la gare de sa ville natale, en mai 1904, comme porteur d'avis. En 1906 il fut nommé à Comines où il reste jusqu'à son service militaire. A son retour en 1912, il fut nommé comme employé à Marquillies ; en 1913 il eut son changement pour Strazeele où il fit valoir ses grandes qualités de direction et de connaissances techniques durant toute la guerre de 1914-1918. Le 1-2-1921 il revint à Comines comme intérimaire. En 1926 il fut nommé chef de Station à Houplines ; en 1933, à Bachy ; en 1938, à Steenwerck ; puis enfin le 1er juillet 1941, chef de gare de 5e classe à Comines-France

Nos félicitations à M. Toursel

Vol de pommes de terre et de tabac. — Dans les dépendances de la ferme de M. Louis Cochez, 44 ans, cultivateur au hameau du Vieux Soldat, cent kilos de pommes de terre et deux kilos de tabac en feuilles ont été volés par Marcel Poissonnier, 19 ans, aide maréchal-ferrant, et Jules Devesteie, 40 ans, tous deux domiciliés au hameau du Grand Terne, qui ont été laissés en liberté provisoire. La gendarmerie a transmis un rapport au Parquet de Lille.

EN BELGIQUE

MOUSCRON

UN HOMME EST BLESSÉ D'UN COUP DE REVOLVER

M. Jacques Nolf, 22 ans, demeurant à **Reckem-lez-Mouscron**, sortant d'un café de la rue de la Marliere, a reçu un coup de feu dans le mollet droit, mais heureusement la balle ne fit que traverser le muscle. Appelé sur les lieux, le docteur Demeuse donna les premiers soins à la victime, tandis que l'agresseur prenait la fuite.

UNE DÉLICATE AFFAIRE

En corrélation avec une delicate affaire dans laquelle est inculpé un habitant de la rue Edouard Anse, est descendu en ville pour proscele, le juge d'instruction, M. Saccéder à plusieurs interrogatoires. L'inculpé nie les faits qui lui sont reprochés.

VINGT-QUATRE MILLE FRANCS SONT PERDUS MAIS RETROUVÉS

Dans le tramway de Mouscron à Menin, les deux employés de service, le wattman Elie Ceriez et le receveur Roger Lesfeld, tous deux habitant Mouscron, trouvèrent, abandonné dans le compartiment, un sac à main de dame contenant la jolie somme de 24.000 francs en billets de banque.

Au retour de Mouscron vers Menin, ils le rendirent à sa propriétaire, une habitante de Menin, qui put rentrer en possession de son bien grâce à la probité des deux braves employés des tramways vicinaux.

HERSEAUX

DEUX CONTROLEURS DU RAVITAILLEMENT FAISAIENT DES ESCROQUERIES

Deux contrôleurs du ravitaillement : Omer Laurent, demeurant chaussée de Bettignies, 24, à **Estaimpuis**, et Georges Verheyne rue de Roubaix, 37, à Estaimpuis se présentèrent chez Mme Vanaasche, commerçante, carrière du Lundi, 59, à Herseaux. Ils visitèrent la maison, mais ne trouvèrent rien. Ils déclarèrent à la commerçante que le tabac du ravitaillement qu'elle conservait pour ses clients devait être déjà distribué.

Ils ajoutèrent que, si elle devait comparaître devant les tribunaux cela lui coûterait très cher et ils réclamèrent sur-le-champ la somme de 5.000 fr. pour étouffer l'affaire.

La commerçante leur remit 4.000 francs. Plus tard, la commerçante reçut la visite d'autres contrôleurs : elle s'etonna que ceux-ci ne lui fassent aucune remarque au suj